

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°5 Divers.

n°5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Farah Samatars somali, est employé comme boy à l'hôtel du Gouvernement, pour compter du 1° mars 1930. Il aura droit à une solde mensuelle de 169 francs, exclusive de toute indemnité.